

# Un plan de solarisation du patrimoine public métropolitain inédit

La Métropole du Grand Paris porte une ambition forte en faveur du développement des énergies renouvelabes et de récupération (EnRR), conformément aux objectifs du plan de relance métropolitain adopté le 15 mai 2020 et du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM). Ce dernier fixe notamment la part des EnRR à 60 % de la consommation finale à 2050 (hors carburants), dont au moins 30 % d'énergies produites localement.

Dans ce cadre, la Métropole soutient les communes et territoires qui ont un projet de pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture d'un ou plusieurs de leurs bâtiments.

#### LE PRINCIPE DE L'APPEL À INITIATIVE PRIVÉE

Cet appel à initiative privée va permettre de retenir une ou plusieurs entreprises qui investiront puis exploiteront à leur compte des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics qui réuniront les conditions techniques nécessaires. L'entreprise choisie proposera à la collectivité, propriétaire du bâtiment, un loyer pour l'utilisation de sa toiture ou bien un tarif d'achat préférentiel de l'électricité produite dans le cas d'une autoconsom-

### Les avantages pour votre commune ou votre territoire

#### **V** ENVIRONNEMENTAL

Augmentation de votre production locale d'énergie renouvelable.

#### **V** ÉCONOMIQUE

Valorisation économique de votre toiture.

#### **V** FINANCIER

Aucun investissement nécessaire, le financement de la centrale est pris en charge par l'entreprise.

#### **V** ORGANISATIONNEL

L'entreprise retenue prend en charge les travaux et l'exploitation de la centrale.

Enfin, cette initiative permet de massifier les projets sur le territoire et de mutualiser les coûts pour les communes et les territoires métropolitains (études, diagnostics solaires, appels à la concurrence).

#### **VOUS AVEZ UN PROJET?**

### Constituez votre dossier sans attendre!



## ÉTAPE 2

#### **ÊTRE IDENTIFIÉ**

En novembre 2020, informez la Métropole du Grand Paris de votre intérêt pour intégrer cet appel à initiative privée en précisant les bâtiments concernés. À ce stade, un bref descriptif du bâtiment doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante: planclimat@metropolegrandparis.fr

Ce recensement permettra à la Métropole du Grand Paris d'identifier les communes et territoires volontaires.

#### le saviez-vous



L'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) peut vous conseiller dans l'identification et la collecte des informations concernant les bâtiments que vous proposez dans le cadre de cet appel à initiative privée.

#### Liste des agences sur www.metropolegrandparis.fr

 > fédération métropolitaine des agences locales de l'énergie et du climat

#### **DÉPOSER SON DOSSIER**

Le dossier est à retourner avant le 4 décemre 2020.

Il doit impérativement comprendre les pièces suivantes :

- **∨** commune ou territoire demandeur
- ✓ le ou les contacts
- ✓ le nombre de sites proposés
- V Pour chaque site:
- adresse postale des sites visés
- photos du site et de la toiture
- usage du bâtiment (scolaire, habitation, sportif…)
- typologie de toiture et surface du site disponible pour l'implantation de la centrale
- descriptif précis du bâtiment: année de construction, rénovation et/ou travaux passés ou prévus, vétusté du bâtiment et de la structure, viabilité du site dans la durée, lien avec des projets de réhabilitation ou de démolition.
- régime d'utilisation du bâtiment (fréquence d'utilisation par semaine et par an)
- statut juridique du bâtiment (public, délégation de service public, régie...)
- étiquette diagnostic de performance énergétique

Le dossier est à transmettre à l'adresse suivante : planclimat@metropolegrandparis.fr

#### Les dates-clés



#### **NOVEMBRE 2020**

Les communes et les territoires sont appelés à exprimer leur intérêt pour la démarche et à proposer des bâtiments qui pourraient accueillir des panneaux solaires photovoltaïques sur leurs toitures.



#### AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2020

Les communes et les territoires envoient leur dossier complet.



#### 1er TRIMESTRE 2021

La Métropole établit son choix des typologies de surfaces à proposer sur la base d'une étude de préfaisabilité technique et économique.

Les communes, dont le projet a été retenu, prennent les délibérations nécessaires permettant à la Métropole de lancer la mise en concurrence de plusieurs entreprises.



#### 2e TRIMESTRE 2021

La Métropole du Grand Paris désigne la ou les entreprises retenues dans le cadre de cet appel à intérêt privé qui fera l'objet d'une notification.

#### Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris - Tél.: 01 82 28 78 00

#### www.metropolegrandparis.fr











